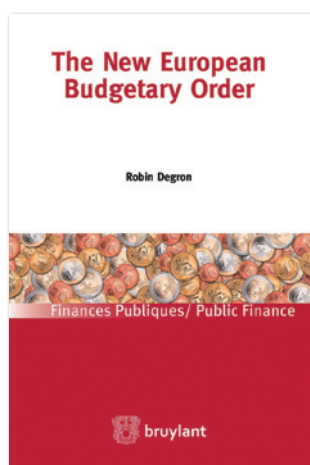


Bibliographie

Nous avons lu pour vous



The New European Budgetary Order,

Robin Degron

Éditions Bruylant, 2018

À la veille des élections européennes, voici un livre clair, complet et actualisé à propos des finances européennes, sujet qui recouvre, d'une part, l'encadrement des budgets nationaux par le dispositif du Pacte de stabilité et de croissance et, d'autre part, le budget propre de l'Union. L'auteur décrit chaque élément de cet ordre budgétaire européen en 5 chapitres. Le premier expose le système comptable européen, sujet fondamental qui explique, par exemple, comment la dette publique française a frisé les 100% du PIB au cours de l'exercice 2017, mais rarement traité. À propos de l'encadrement européen des budgets qui fait l'objet du deuxième chapitre, on regrettera que l'auteur, comme tous les autres, se contente d'une présentation chronologique – Maastricht 1992, Amsterdam 1997, TSCG 2012, paquet de

six 2011, paquet de six 2013 – sans faire l'effort d'une présentation systématique et ordonnée des règles qui s'imposent aujourd'hui aux États-membres et que les citoyens peinent à comprendre. L'application de ces règles par les États-membres met notamment en évidence la diversité des politiques budgétaires nationales et des contextes nationaux (organisation territoriale et modèles sociaux). Le chapitre 4 décrit le budget européen, ses originalités (cadre financier pluriannuel contraignant de 7 ans, principe d'équilibre, procédure de vote, ressources « propres » dont 70% sont des contributions des États calculées par rapport au PIB des États-membres) et ses rigidités qui expliquent le recours à la BEI ou au fonds européen pour les investissements stratégiques (plan Junker). Au total, un budget où « les freins sont plus efficaces que les moteurs » et où la faible capacité budgétaire (environ 1% des revenus nationaux ou 1/20^e du budget fédéral américain) interdit à l'Union de remplir sérieusement les fonctions que l'économiste Musgrave assignait à tout budget public : allocation, redistribution, stabilisation auquel Robin Degron ajoute judicieusement la préservation des intérêts des générations futures. Enfin, le chapitre 5 nous offre des perspectives qui sont à la fois européennes et réalistes. Le Brexit, l'émergence de nouvelles priorités et la négociation du cadre financier pluriannuel post 2020 constituent des opportunités de réformes. Les propositions du groupe de travail Monti sur les conséquences du Brexit et l'augmentation des ressources propres et les propositions de la Commis-

sion dans le cadre de la négociation sur le CFP peuvent servir de base à ces progrès. Robin Degron plaide donc pour un vrai budget européen comportant une forte capacité d'investissement en rappelant qu'au-delà des questions techniques, le véritable enjeu est de répondre au défi démocratique auquel la montée des populismes nous presse de répondre. À défaut, les citoyens européens devront attendre le prochain CFP, soit 2028 ! ■



États et marchés financiers

Rémi Pellet

LGDJ Lextenso éditions 2017, 182 p.
Droit financier public, Rémi Pellet, 2^e édition,
Presses universitaires de France, 2018, 729 p.

Le professeur Rémi Pellet publie la deuxième édition du premier tome de son « Droit financier public ». L'auteur tient à cette expression de préférence au « droit public financier » qui tend à s'imposer mais valorise à l'excès, selon lui, l'opposition entre droit public et droit privé. Cet

ouvrage magistral est original à plus d'un titre. Par la matière traitée : la monnaie, les banques centrales et les dettes publiques, sujets fondamentaux mais complexes et pas toujours traités en détail dans les ouvrages de finances publiques. Par la démarche comparatiste, puisque l'analyse porte sur les institutions françaises, anglaises, allemandes et américaines avec des aperçus sur le Japon et la Chine. Par sa ligne directrice essentiellement historique qui nous conduit de la conception aristotélicienne de la monnaie au quantitative easing de la Banque centrale européenne. L'ambition de l'auteur est d'expliquer le rôle majeur de l'État dans l'évolution du droit monétaire et financier résituée dans le contexte des différents systèmes financiers. Le livre plus bref paru dans la collection « Systèmes » résume bien la thèse en exposant successivement le rôle des États dans la construction des marchés financiers puis dans la libéralisation de ces mêmes marchés financiers. Le « Thémis » analyse successivement l'invention de la souveraineté monétaire ; la naissance de la dette publique ; la création des banques centrales ; vie, mort et transfiguration de l'étalon-or ; l'institutionnalisation de la coopération financière internationale ; de la répression à la libéralisation financière ; trente cinq ans de réformes du système financier français ; l'euro, monnaie d'une banque centrale sans État. Le lecteur attentif des deux ouvrages sera largement récompensé de ses efforts en (re)découvrant le rôle de la monnaie dans l'Antiquité, la lettre de change des foires du Moyen-Âge, l'invention de la comptabilité en partie double à Venise en 1454, la création des premiers billets de banque en Suède en 1661, la dépendance de la monarchie française à la dette, la banqueroute des deux tiers, les conséquences monétaires de la guerre de Sécession, la prise de contrôle de la Reichsbank par les nazis, la naissance et la pérennisation de la zone franc, la décision du 15 août 1971 de suspendre la convertibilité du dollar, la loi du 3 janvier 1973 sur la Banque de France, la construction de l'Union économique européenne, la politique non conventionnelle de la Banque centrale européenne dont l'exposé se termine par cette question : « Vers une dette publique fédérale, un Trésor public et un budget de la zone euro ? ». Le deuxième tome traitera des « Finances publiques, Budgets et Contrôles financiers ».



La fiscalité de développement en Afrique de l'Ouest francophone

Sous la direction de Nicaise Mede et Errol Toni

L'Harmattan Sénégal, 2018, 101 p.

Comment rendre le dispositif fiscal plus efficace pour mieux financer les progrès économiques, sociaux et culturels des pays africains et, plus particulièrement, des pays francophones de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) ? Les auteurs ont procédé à une solide étude des systèmes fiscaux et à des enquêtes de terrain auprès de responsables administratifs et de contribuables dans quatre de ces pays : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo. Leur ouvrage dresse un tableau de la situation actuelle et formule des recommandations précises. Les enjeux sont considérables. La réduction des budgets d'aides au développement, la ressource forcément limitée des transferts de fonds depuis les pays d'émigration et, surtout, la baisse des droits de douane dans le contexte de la mondialisation et de la concurrence fiscale, rendent impératif le recours accru à la fiscalité intérieure. Des marges considérables existent puisqu'on estime la pression fiscale des pays étudiés à 16 % du PIB contre 34 % dans les pays de l'OCDE. Le premier sujet est celui de l'élargissement de l'assiette de l'impôt. La priorité est d'intégrer le secteur informel qui, dans certains pays, emploie près de 90 % de la population active. À l'économie souterraine traditionnelle, qui relève d'actions d'information, de formation et d'identification des contribuables, s'ajoute le développement des transactions électroniques qui appellent une législation nouvelle. La qualité de la législation et de son application peut être améliorée : accessibilité des textes, meilleure gestion des incitations fiscales, reversement effectif des retenues à la source... La lutte contre l'incivisme fiscal et, particulièrement, contre la fuite des

capitaux à l'étranger, dont les flux sont supérieurs à ceux des aides à l'investissement, implique une harmonisation et une coopération au sein de l'UEMOA et un renforcement des moyens des administrations fiscales (matériels, informatisation, formation, coopération entre administrations, spécialisation et professionnalisation du contrôle fiscal, rapports plus confiants avec les contribuables). La piste de l'amélioration du recouvrement par la création d'offices des recettes compétents en matière fiscale et douanière paraît prometteuse et d'autres pays pourraient s'en inspirer... pas seulement en Afrique.



Fiscalité : l'affaire des citoyens

Les cahiers français, La documentation française, juillet-août 2018, n°405

Les Cahiers français consacrent un dossier de 80 pages à la fiscalité sous un angle intéressant, celui du rapport entre les citoyens et l'impôt. Les différents sujets sont traités par d'éminents spécialistes dans des articles pédagogiques écrits dans un langage clair, appuyés par des encadrés et des annexes chiffrées. Même si certains exposés apparaîtront aux spécialistes confirmés un peu sommaires ou un peu trop journalistiques, ils apportent des repères utiles sur des sujets fondamentaux tel que le consentement à l'impôt (Michel Bouvier distingue le consentement à l'impôt du consentement de l'impôt et théorise le « nouveau civisme fiscal » moins politique et plus gestionnaire). Deux articles synthétiques traitent de l'évasion fiscale internationale et de la lutte contre l'optimisation abusive, un article de Fabrice Bin étudie simultanément les fonctions de contrôle et d'évaluation des politiques fiscales dont il souligne les limites, d'autres articles exposent les données récentes du contrôle fiscal, le prélèvement à la source...